



Compte rendu du CTSD du 30 janvier 2017



L'Inspecteur d'Académie a expliqué le choix qui a été fait de reporter l'étude de la carte scolaire du fait que le Ministère attend la signature définitive de la Convention-cadre du Puy-de Dôme pour octroyer à notre département de 4 à 6 postes supplémentaires (issus des 100 postes à répartir nationalement en fonction de la mise en œuvre de ces conventions dans tous les départements).

Dans le Puy-de-Dôme, le texte ayant été remanié, il sera présenté à nouveau au Conseil départemental et la signature devrait être effective à la mi-mars. L'Association des maires ruraux qui a adopté le texte à l'unanimité ainsi que le Rectorat, l'ont déjà validé. La dotation définitive devrait être connue courant Février.

La FSU a rappelé les grands principes auxquels nous sommes attachés pour favoriser une école de qualité et de proximité sur tous les territoires :

- le refus d'un modèle unique pour l'école rurale, de fusions ou regroupements d'école systématiques, la prise en compte du temps de transport des élèves qui doit être limité au maximum.
- la proposition d'étudier toutes solutions visant à faciliter le travail en équipe et lutter contre l'isolement dans les réseaux d'écoles rurales en développant des postes d'EMALA ou de plus de maîtres que de classes.

Si la FSU dénonce le principe des conventions, c'est parce que ses élus sont attachés à ce que l'étude de la carte scolaire et la répartition des moyens se fassent, en toute transparence, en CTSD, en tenant compte des besoins des zones urbaines qui doivent pouvoir bénéficier d'allègement des effectifs, mais également en permettant le développement des RASED, des moyens de remplacement et de la formation continue.

Pour l'Inspecteur d'académie, la convention permet la reconnaissance de la dimension « rurale » de notre département, et peut justifier le maintien des postes à l'avenir alors que l'évolution des effectifs est négative. En réponse aux questions des organisations syndicales, il précise que les fusions ne seront pas systématiques, que si un Conseil d'école refuse une restructuration, ce projet n'aura pas lieu. Dans le Puy De Dôme les Communautés de commune n'ont pas la compétence « Ecoles », sauf celle de Courpière. L'échelle décisionnaire reste celle de la commune.

Le SNUipp-FSU restera vigilant quant au respect de ces règles, à la consultation des collègues, et s'opposera à tout projet qui serait en opposition avec les choix des Conseils d'école et qui dégraderaient les conditions d'enseignement. Nous invitons les collègues à informer la section des projets en cours et des difficultés rencontrées.

Concernant deux avis soumis par le syndicat FO, l'ensemble des organisations syndicales n'a pu en prendre connaissance qu'en séance pour certains et dans un délai d'une heure préalable pour d'autres. Nous avons refusé de voter ce texte, de même que les élus de l'UNSA, car il est inconcevable de réaliser un travail revendicatif respectueux de la démocratie, dans de telles conditions. La participation de nos élus, dans les instances paritaires, suppose la consultation de nos collègues, l'analyse des faits, de la législation et des textes proposés.

En conséquence, la FSU, favorable à l'unité syndicale, demande que tout avis ou motion parvienne à toutes les organisations syndicales au moins 48heures avant la tenue des instances pour qu'un accord puisse être envisagé dans des conditions crédibles aux yeux de la profession.

Mixité scolaire et définition d'une nouvelle sectorisation

Le département est engagé dans une démarche visant à favoriser la mixité sociale dans les collèges. Les premières mesures viennent d'être adoptées. Les critères d'accord de dérogations vont être modifiés, seront plus rigoureux afin de lutter contre l'évitement de certains collèges.

Certains secteurs d'affectation des élèves de CM2 sont modifiés, de la façon suivante :

Ecole	Collège de secteur au 01/09/2017
Clermont-Fd Victor Duruy	Collège Blaise Pascal - Clermont-Fd
Clermont-Fd Aristide Briand	Collège Blaise Pascal - Clermont-Fd
Clermont-Fd Jules Ferry	Collège Jeanne d'Arc - Clermont-Fd
Clermont-Fd Nestor Perret	Collège Jeanne d'Arc - Clermont-Fd
Pompignat (commune de Châteaugay)	Collège de Volvic
RPI Chambaron-sur-Morge	Collège Michel de l'Hospital - Riom

En lien avec ces modifications, une UPE2A (classe d'accueil des élèves non francophones) pourrait être créée au collège Blaise Pascal.

Pour le SNUipp-FSU la mixité sociale est une condition indispensable pour que l'école permette la réussite de tous et une véritable démocratisation du système éducatif. Nous serons attentifs à l'évolution de ce dossier. Cette question est d'ailleurs à l'ordre du jour du colloque organisé par le SNUipp, le 3 février prochain, à Riom.

Calendrier prévisionnel des opérations de carte scolaire annoncé par l'administration

Mardi 7 mars : groupe de travail

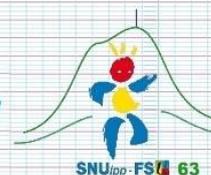
Jeudi 9 mars : CTSD

Lundi 20 mars : CDEN.

Compte rendu
de Didier LIENNART et de Joëlle MASSON

La **passion du métier** ne suffit pas.

Il faut de vrais moyens pour l'école rurale



Le syndicat de
la transformation
et de l'action

SNUipp-FSU 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ Snu63@snuipp.fr